

# CROTTET Actuel

Juillet 2024

www.crottet.fr

MOT DU MAIRE

Chères Concitoyennes, Chers Concitoyens,  
Chers vous toutes et tous,

Il y a un an, dans le CROTTET Actuel de juillet 2023, je pointais un doigt vers les premiers terrassements de notre future Cantine/Garderie confiés à une entreprise locale de notre belle commune.

Je suis heureux aujourd'hui, tout juste un an plus tard, de pouvoir vous affirmer que CROTTET est propriétaire d'un nouveau bâtiment réalisé dans les règles de l'art et en particulier suivant les nouvelles directives énergétiques et phoniques. Des panneaux photovoltaïques sont aussi installés au-dessus des locaux techniques et pourront, dans un souci d'autoconsommation globale, fournir de l'électricité verte à tous nos bâtiments communaux (Cantine/Garderie, Mairie, Bibliothèque, Salle des Fêtes...).

Le 2 septembre prochain, cette nouvelle structure, pilotée par notre responsable du périscolaire Véronique BERNARD, accueillera sans doute encore plus de 150 enfants chaque jour d'école. Nous en sommes fiers et satisfaits. J'en profite pour remercier Véronique devant vous toutes et tous pour l'immense travail qu'elle a accompli pour arriver au résultat que vous pourrez bientôt découvrir.

Bien d'autres sujets sont en cours de traitement ou en réflexion :

Vous avez pu constater que les constructions du « Clos des Hauts de St Paul » ont démarré et nous réfléchissons pour les futurs quartiers de Pré Vallet et des Dagaillers, avec le souci permanent d'embellir notre Commune tout en maîtrisant sa croissance.

Nous continuons notre travail pour maîtriser nos consommations d'énergie en remplaçant les éclairages de nos bâtiments publics par des ampoules leds et avec le Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain (SIEA) qui regroupe toutes les communes pour tout l'éclairage extérieur. Nous avons aussi engagé le travail de rénovation énergétique de nos bâtiments publics.

Nous avons organisé 3 réunions publiques pour recueillir vos différents avis sur les propositions quant aux aménagements des RD 28 (croisement route de Bâgé avec la route de St-Jean et la rue du Gros Chêne), RD 933 (croisement de la route de Replonges avec le chemin des Piquants et la rue de St-Paul) et enfin RD 51c (entrée du village à Chavannes jusqu'à la Croix). Nous tiendrons compte bien évidemment de la majeure partie de vos remarques.

J'adresse aussi un grand merci à toutes les associations qui, chacune dans leur spécificité, apportent des réponses adaptées pour répondre aux besoins de notre territoire : activités sportives et autres, culture, rapprochements intergénérationnels, embellissement de notre cadre de vie...



Je voudrais aussi vous dire que **nous vous attendons très nombreux les 7 et 8 septembre dans le cœur de notre village** pour la célébration de 2 événements majeurs pour notre Pays à travers notre Commune :

- La Joie festive du 80<sup>ème</sup> anniversaire de la Libération du joug de l'Allemagne nazie,
- La Mémoire triste du 80ème anniversaire de l'assassinat par les nazis du jeune maire de CROTTET, **Armand VEILLE**.

Le samedi 7 septembre, dès 14h30, notre village sera le centre de commémorations pour toutes les communes de notre intercommunalité avec des moments de mémoire et de festivités.

Bon et bel été pour vous toutes et tous et à très bientôt,  
Vive Crottet, Vive la Paix, Vive la République, Vive la France.  
Très cordialement,

Votre Maire,  
Jean-Philippe LHÔTELAIS



# À VOS AGENDAS LIBÉREZ-VOUS LE WEEK-END DES 7 ET 8 SEPTEMBRE



Le 6 juin 1944, le jour le plus long, marque le début de la Libération de la France, après quatre années d'occupation par l'Allemagne nazie. Il faudra attendre le 8 mai 1945 pour que l'on prononce enfin le mot « Armistice ».

Ces quelques mois ont marqué durablement la mémoire de ceux qui les ont vécus, et au-delà, toutes les générations qui ont suivi et en connaissent le récit. Quelques mois seulement où le sentiment de liberté est au plus haut, quelques mois pendant lesquels on peut apprécier de nouveau la valeur des choses simples dont on ne mesurait pas toujours l'importance auparavant.

80 ans ont passé, la paix s'est installée durablement en Europe, mais le risque de voir ressurgir de nouveaux conflits entre des pays autrefois alliés n'est pas totalement exclu.

Voilà pourquoi il est primordial de se souvenir, pour éviter que le pire ne se produise à nouveau.

C'est le rôle de toutes les commémorations qui ponctuent l'année 2024 à travers le territoire français. À l'échelle de la communauté de communes de la Veyle, le village de Crottet a été choisi pour être au centre des festivités les 7 et 8 septembre 2024. Ce sera l'occasion de rendre hommage à son jeune maire résistant, Armand Veille, âgé de 35 ans, fusillé le 19 août 1944 à Mâcon par les nazis, à quelques jours de l'arrivée des troupes alliées de libération.



Pour honorer sa mémoire, son nom sera donné au nouveau groupe scolaire qui sera inauguré le 7 septembre, marquant la fin de la construction du bâtiment de la cantine-garderie, juste à côté de l'école primaire, qui deviendra ainsi le Groupe Scolaire Armand Veille.

Les animations battront leur plein tout au long de ces deux jours de festivités :

- une cérémonie au monument aux Morts, avec présence des descendants d'Armand Veille, d'anciens combattants et des maires des 18 communes de la Communauté de la Veyle ;
- une cérémonie d'inauguration du Groupe Scolaire Armand Veille ;
- plusieurs animations musicales : accordéon, bastringue, fanfare, chorale... ;
- un grand bal populaire avec orchestre de jazz et karaoké ;
- un grand feu d'artifice en musique ;
- un repas sous chapiteau.

À l'occasion de ces 2 jours de commémoration, vous pourrez aussi découvrir à Crottet l'exposition « La Veyle occupée, la Veyle libérée » et le documentaire « Les larmes de la Libération », des supports particulièrement intéressants tous deux initiés par la Communauté de Commune. Si vous n'avez pas pu les voir au moment de leur présentation au printemps, ce sera encore possible à Crottet.

**VENEZ NOMBREUX !**

## DU NOUVEAU DANS L'ÉQUIPE COMMUNALE

### François DUCAS, agent technique désormais sous contrat à durée indéterminée



C'est fait depuis le 1er juin 2024 !

L'équipe qu'il forme avec Axel LEDUC, confirmé dans ses fonctions, et Michel GEREL donne pleine satisfaction. Dans la perspective du départ en retraite de Michel qui n'est pas si lointain, il a été décidé de ne pas maintenir plus longtemps son statut d'intérimaire chez VSI (Val de Saône Intermédiaire).

Offrir sans attendre la stabilité de l'emploi à François, c'est ne pas prendre trop de risques pour pouvoir nous appuyer le moment venu sur un duo bien rôdé et bien formé. Les difficultés de recrutement quasi récurrentes dans bien des domaines d'activité ne sont pas non plus étrangères à cette prise de décision. Sécuriser les effectifs aujourd'hui, c'est mieux se porter demain.

Notons que la pluviométrie très exceptionnelle que nous connaissons cette année crée une surcharge elle aussi très exceptionnelle en matière de tonte et de taille : 3 personnes au lieu de 2 ne sont pas de trop pour tenter de maîtriser cette explosion végétale... mais 2 agents techniques restent bien la base de notre organisation.

### Aurélien Meunier rejoint l'équipe administrative



Selon le dernier recensement réalisé début 2022, la commune de Crottet compte 1866 habitants. Plus d'habitants, c'est naturellement plus de travail pour la mairie.

C'est dans ce contexte, et face aussi à la complexification des missions et des dossiers et à la nécessité de maintenir un service de qualité pour ses administrés, que la municipalité a décidé de renforcer son équipe administrative.

Aurélien Meunier, résidant à Crottet et par ailleurs employée à mi-temps à la mairie d'Asnières-sur-Saône, nous a ainsi rejoints le 3 juin en qualité d'ajointe administrative les lundis, mardis, mercredis et vendredis, uniquement l'après-midi de 13h30 à 18h00. Nous lui souhaitons bienvenue et bonne intégration dans l'équipe.

# LA TENTATIVE DE RÉHABILITATION DU Puits COMMUNAL

Les habitants de Crottet étaient habitués à pouvoir collecter leur eau d'arrosage à un puits communal. Ce puits était un forage réalisé en 1960 qui, à 40 mètres de profondeur, captait l'eau de la nappe des cailloutis de la Dombes aujourd'hui sous surveillance rapprochée. En raison de la nature assez imperméable du sol, cette nappe ne se recharge pas ou bien trop peu malgré les épisodes pluvieux.

Ces années dernières, une vingtaine d'habitants de Crottet s'y approvisionnaient. En 2023, le puits n'a pas pu être remis en fonctionnement. L'envoi d'une caméra dans le forage a mis en évidence le très mauvais état de la canalisation d'acier, perforée à plusieurs endroits, ainsi que le colmatage du conduit à 35 mètres de profondeur.

Nous sommes tous conscients que l'eau se raréfie ; un forage constitue aussi une brèche par laquelle des polluants peuvent contaminer les nappes d'eau profondes (cf. les difficultés de la société Perrier qui se heurte à la contamination de la source de Vergèze dans le Gard). Cela explique que la réglementation ait évolué afin de préserver notre eau aux plans quantitatif et qualitatif, et que toute intervention entreprise sur notre puits doive la respecter.

## Peut-on remettre en fonctionnement le forage ?

Après avoir dépensé 8 000 € en interventions diverses l'année dernière, le devis de tentative de décolmatage du puits s'élève à 8 000 €, auxquels s'ajoutent plus 3 400 € de dépenses annexes, sans aucune garantie de la part des entreprises.

Si le décolmatage aboutissait, nous devrions faire appel à un bureau d'études afin qu'il prescrive des travaux de sécurisation vis-à-vis des pollutions éventuelles. Notre forage se trouve en effet à proximité de conduites d'évacuation d'eaux usées, et il peut permettre la contamination de l'eau de la nappe par de l'eau d'égout. Seraient obligatoirement exigés : margelle haute, clapet anti-retour, compteur volumétrique...

Par la suite il faudrait déclarer annuellement les volumes d'eau prélevés à l'Agence de l'eau qui pourrait éventuellement nous demander le paiement d'une redevance.

## Pourrait-on créer un nouveau forage ?

La création d'un forage est aujourd'hui compliquée : elle nécessite une déclaration préalable en préfecture qui doit valider le dossier. Pour limiter les risques de pollution, un forage doit être positionné hors zones urbanisées ou urbanisables et loin des parcelles agricoles cultivées. Se poserait alors la question de l'accès des véhicules et du raccordement électrique.



## Le débat en conseil municipal

Le 26 avril 2024, le conseil municipal a longuement débattu pour savoir si une tentative de réhabilitation du puits communal était d'intérêt général. Il est ressorti que :

- Le puits était finalement utilisé par peu d'habitants ;
- La tentative de décolmatage va entraîner au moins 12 000 € de dépenses et, si elle aboutit, des frais supplémentaires (étude, sécurisation) qu'on ne connaît pas par avance, avec un risque fort de détérioration de la colonne métallique sur toute sa hauteur ;
- Rien ne garantit aussi que ce forage puisse être encore autorisé de nombreuses années, compte tenu du risque de pollution qu'il fait courir à la nappe.

À partir de ces éléments, le conseil municipal a voté, à l'unanimité, qu'aucune tentative de décolmatage du puits ne serait entreprise. Le puits sera rebouché selon les règles de l'art.

La création d'un nouveau forage hors agglomération, bien trop compliqué, bien trop onéreux, a aussi été éliminée.





## UNE NOUVELLE CENTENAIRE, MME FERNANDE DESPLANCHES

Atteindre l'âge de 100 ans est toujours très exceptionnel. Alors se pourrait-il que vivre à Crottet pendant de nombreuses années puisse donner un petit coup de pouce sur le chemin de la longévité ? Nous n'irons pas jusque-là. Néanmoins, en l'espace de 6 mois, nous avons eu l'honneur et la joie de fêter le centenaire de deux de nos concitoyennes : celui de Mme Simone Béguet le 23 novembre 2023 (cf. Crottet Mag' - Janvier 2024) et celui de Mme Fernande Desplanches, née Meurier, le 15 mai dernier.

Le moment de partage organisé en l'honneur de Fernande s'est tenu à la maison de retraite de Feillens où elle réside désormais avec son époux, Raymond Desplanches, le couple ayant longtemps vécu dans sa maison au hameau de Chavannes. Mireille, leur fille, était à leurs côtés pour veiller au bon déroulement de cet après-midi si particulier autour de sa maman.

L'instant de surprise passé, les membres de sa famille, ses amis et les élus municipaux dont M. le Maire, Jean-Philippe Lhôtelais, ont pu converser avec Fernande, tout en dégustant deux superbes et délicieux gâteaux d'anniversaire et en trinquant à ses 100 ans et à toutes les années à venir.

Avec tout notre respect, notre admiration et notre affection.



## LA MARQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS (CME)

Force de proposition toute récente dans notre commune (son installation date du 16 octobre dernier), le Conseil Municipal des Enfants, voulu par la municipalité et le corps enseignant de notre école communale, laisse déjà une marque bien visible au niveau des aménagements extérieurs avec :

- L'installation dans la zone de l'école de deux panneaux de sécurité routière : l'un à proximité du restaurant, l'autre à proximité de la pâtisserie-chocolaterie. Choisis par les enfants, à leur effigie et tout en couleurs, ils alertent sur l'impérieuse nécessité de ralentir.
- La plantation de 3 mûriers-platanes stériles dont la caractéristique est d'offrir très rapidement une ombre généreuse (baptisés à l'initiative des enfants « Arbre de la joie », « Arbre de la lumière » et « Arbre du bonheur ») et l'installation de 3 bancs à proximité ou sur l'aire de jeux des Dagaillers que la municipalité a par ailleurs remis en conformité, en particulier au niveau du sol pour



un meilleur « amortissement » en cas de chute.

Cet espace communal à partager devient ainsi un lieu plus accueillant et bientôt plus ombragé dont enfants et parents, petits et grands, au gré de leurs envies, qu'elles soient récréatives, sportives ou non, et nos associations pour l'organisation de certaines de leurs manifestations peuvent profiter.

Ne manquons pas de souligner la présence du Conseil Municipal des Enfants lors de la dernière commémoration du 8 mai. Avec le concours de quelques autres camarades de l'école communale, les enfants ont participé à la cérémonie en lisant de très beaux textes dont le poème

LIBERTÉ de Paul Éluard, un moment émouvant et plein de sens à l'heure où la guerre est de retour sur notre continent. Tous nos remerciements vont au directeur de notre école, M. Laurent Coudurier-Curveur, pour son accompagnement.

## MORGANE ET FIONA L'ONT DIT ET ELLES L'ONT FAIT...



Se dépasser pour aller plus loin, au sens propre comme au sens figuré : une qualité qui n'a manqué ni à Morgane

Duffy, native de Crottet, ni à son équipière et amie d'enfance, Fiona Mouton.

Les 2 rideuses en 4L sont allées au bout de leur rêve en participant en février dernier à la 27<sup>ème</sup> édition du 4L Trophy entre Biarritz et le sud marocain. Elles terminent en 734<sup>ème</sup> position sur 1150 équipages classés, une performance d'autant plus belle qu'elles n'ont eu à déplorer aucune avarie mécanique, ce qui témoigne de la qualité de la préparation de leur véhicule et de leur savoir-faire en matière de conduite dans des conditions qui

pourraient faire peur à plus d'un... Passionnées de sports de glisse, elles ont su profiter de quelques moments de pause pour surfer sur le sable du Sahara, un cadre grandiose.

En avril dernier, riches de leurs nouvelles expériences et toujours émerveillées par le périple accompli, elles ont souhaité remercier tous leurs soutiens.

Familles, amis et sponsors se sont ainsi retrouvés autour des « 2 rideuses en 4L » pour un bien joli moment de partage et de convivialité avec projection de photos et de vidéos.

Cette soirée fut aussi l'occasion pour Morgane et Fiona, chacune à leur manière, de déclarer leur amitié profonde l'une envers l'autre, une séquence émotion dont nous nous souviendrons. Bonne continuation à Morgane et Fiona !

## NOUVEAU ET EN PHASE EXPÉRIMENTALE À CROTTET : LE PÉDIBUS

C'est une autre manière de se rendre à l'école avec un ramassage scolaire pédestre : pas de moteur, mais des parents accompagnateurs (ou des bénévoles), une ligne, des arrêts, un horaire...

À l'initiative du conseil d'école, l'expérience a débuté le vendredi 7 juin sur la ligne « Montée des Abîmes – Rue de Chasse-Lièvre – Rue du Pré Neuf – Rue du Gros Chêne – Rue Villa Croteldi – École », selon une fréquence hebdomadaire.

Promouvoir le pédibus, c'est favoriser les liens sociaux, réduire l'empreinte écologique, initier les enfants aux bonnes pratiques en tant que piétons et leur offrir un temps d'activité physique. Que des plus qu'il faudrait pérenniser et développer avec le concours de parents et bénévoles engagés pour promouvoir la mobilité douce dans notre village.